



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8875<sup>e</sup>** séance

Mercredi 6 octobre 2021, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Kimani . . . . . (Kenya)

*Membres :*

Chine . . . . .	M. Zhang Jun
Estonie . . . . .	M. Lipand
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Inde . . . . .	M. Tirumurti
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Mexique . . . . .	M. Gómez Robledo Verduzco
Niger . . . . .	M. Abarry
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> King
Tunisie . . . . .	M. Ladeb
Viet Nam . . . . .	M <sup>me</sup> Tra Phuong Nguyen

## Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Paix et sécurité en Afrique

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Éthiopie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion d'informer le Conseil de sécurité de la situation en Éthiopie.

En août, j'ai averti le Conseil qu'une catastrophe humanitaire se déroulait sous nos yeux en Éthiopie (voir S/PV.8843). Depuis lors, la crise s'est aggravée. Jusqu'à 7 millions de personnes dans les régions du Tigré, de l'Amhara et de l'Afar ont désormais besoin d'une aide alimentaire et d'autres aides d'urgence. Parmi ces personnes, plus de 5 millions se trouvent dans le Tigré, où l'on estime que 400 000 habitants vivent dans des conditions proches de la famine.

L'aide humanitaire est toujours loin d'être suffisante dans la région. La seule option pour le transport routier vers le Tigré est d'emprunter le couloir de l'Afar, où la circulation est sévèrement limitée par les points de contrôle officiels et non officiels, l'insécurité et d'autres obstacles et difficultés. Quelques améliorations mineures, qui sont à saluer, n'ont pas changé la nature fondamentale du problème.

Les approvisionnements vitaux en carburant restent bloqués, de même que le matériel et les médicaments essentiels. Les organisations humanitaires continuent de manquer des liquidités dont elles ont besoin pour fonctionner et payer leur personnel. L'accès à l'électricité reste aléatoire. Des millions de personnes sont coupées des réseaux de communication et n'ont pas accès aux services vitaux, tels que les soins de santé. Les combats à Amhara sont un autre obstacle sérieux à l'accès humanitaire. Par conséquent, les opérations humanitaires vitales sont paralysées.

Nos collègues sur le terrain livrent des témoignages oculaires de plus en plus alarmants de la souffrance de la population, notamment des récits de plus en plus nombreux de décès imputés à la famine. Et dans les endroits où le dépistage est possible, nous observons des taux de malnutrition aiguë qui nous rappellent le début de la famine de 2011 en Somalie.

Nous recevons également des informations extrêmement préoccupantes faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits perpétrées par toutes les parties. Je suis particulièrement préoccupé par les récits glaçants de violence contre les femmes et les enfants, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Par ailleurs, l'ONU se mobilise activement pour fournir une aide humanitaire à d'autres régions d'Éthiopie ayant des besoins urgents. Le pays est confronté à une immense crise humanitaire qui exige une attention immédiate.

Tous les efforts doivent clairement viser à sauver des vies et à éviter une tragédie humaine massive. Dès lors, l'annonce faite jeudi dernier par le Gouvernement éthiopien d'expulser sept hauts fonctionnaires de l'ONU, essentiellement du personnel humanitaire, est particulièrement inquiétante. Cette expulsion sans précédent doit être un sujet de profonde préoccupation pour nous tous, car elle touche au cœur même des relations entre l'ONU et les États Membres.

Comme indiqué dans la note verbale envoyée à la Mission de l'Éthiopie par le Bureau des affaires juridiques, qui a été transmise au Conseil il y a quelques jours :

« Une déclaration d'un État selon laquelle un fonctionnaire des Nations Unies est *persona non grata*, accompagnée d'une demande ou d'une exigence que le Secrétaire général transfère par conséquent ce fonctionnaire hors de son territoire, n'est pas conforme à l'obligation énoncée dans la Charte et est incompatible avec les principes fondamentaux de la fonction publique internationale consacrés par la Charte ».

La procédure en la matière est claire. Comme l'indique la note verbale, si le Gouvernement a des problèmes spécifiques concernant un individu quelconque, les informations pertinentes doivent être portées à l'attention de l'ONU pour permettre au Secrétaire général de se prononcer sur l'opportunité de prendre des mesures appropriées. En d'autres termes, il

existe une procédure appropriée et officielle, et elle n'a pas été suivie.

L'ONU continuera de jouer le rôle qui lui a été confié et de collaborer avec le Gouvernement éthiopien, ainsi qu'avec les partenaires locaux et internationaux, afin de venir en aide aux millions de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire dans les régions du Tigré, de l'Amhara et de l'Afar et dans le reste du pays, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Je demande à présent aux autorités éthiopiennes de nous permettre de remplir notre mission sans entrave et de faciliter et de rendre possible notre travail compte tenu de l'urgence de la situation. Cela implique de veiller à ce que les visas pour le personnel entrant des entités des Nations Unies et de nos partenaires soient délivrés rapidement pour que nous puissions accroître nos capacités. Les retards enregistrés récemment constituent un autre obstacle à la fourniture efficace de l'aide humanitaire. Cela signifie également que le personnel présent dans le pays doit être traité avec dignité et respect alors qu'il accomplit son travail vital.

Notre objectif reste de fournir une aide humanitaire à chaque Éthiopien qui en a besoin. Nous devons sauver des vies et rétablir les moyens de subsistance. J'exhorte le Gouvernement à autoriser la circulation sans restriction du carburant, de l'argent, du matériel de communication et des fournitures humanitaires qui font cruellement défaut dans toutes les régions qui en ont besoin. J'appelle tous les membres du Conseil de sécurité à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir ces appels et à se rallier aux efforts déployés par l'ONU et ses partenaires en Éthiopie.

En août, ici même au Conseil, j'ai demandé que l'on agisse sur plusieurs fronts. Comme je l'ai dit alors,

« toutes les parties doivent mettre fin aux hostilités immédiatement et sans conditions préalables, et saisir l'occasion de négocier un cessez-le-feu durable ; les forces étrangères doivent quitter le pays ; un accès humanitaire sans restriction à toutes les zones dans le besoin doit être garanti ; les travailleurs humanitaires doivent être respectés et les services publics rétablis » (S/PV.8843, p. 3).

Cet appel est encore plus pressant aujourd'hui. Toute nouvelle escalade du conflit ne ferait que rendre la situation plus tragique encore.

Des événements politiques importants ont eu lieu en Éthiopie depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité en août. Il y a deux jours à peine, un nouveau Gouvernement éthiopien, dirigé par le Premier Ministre Abiy Ahmed, a été nommé. Le mandat conféré par l'élection comporte la responsabilité d'unir tous les Éthiopiens, de se concentrer sur l'avenir et de redonner à l'Éthiopie sa place de pays fort, unifié et stable dans le concert des nations. J'engage le nouveau Gouvernement à faire usage de ce mandat et à œuvrer avec une détermination renouvelée à devenir un gouvernement pour tous.

Je me félicite du discours d'investiture du Premier Ministre, qui donne la priorité à un dialogue politique sans exclusive impliquant toutes les composantes de la communauté pour relever les défis auxquels le pays est actuellement confronté. Je note également les nombreux messages des chefs d'État africains soulignant le besoin d'harmonie, d'unité nationale, de développement et de paix. J'exhorte toutes les parties à saisir l'initiative de paix lancée par l'Union africaine et le Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, S. E. M. Olusegun Obasanjo.

Sans paix, les difficultés auxquelles se heurte l'Éthiopie s'intensifieront et déstabiliseront davantage la région de la Corne de l'Afrique et le continent. Nous avons le devoir d'éviter à tout prix un résultat aussi désastreux. Le dialogue est le fondement de la paix, et la paix est le fondement d'un avenir stable et prospère. Ensemble, œuvrons à rapprocher tous les Éthiopiens et les peuples de la région de cet avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé important d'aujourd'hui, qui arrive à point nommé.

L'Irlande s'est jointe à d'autres pays pour demander la tenue de la présente séance, car nous estimons que la récente expulsion d'Éthiopie de responsables de l'ONU doit être abordée publiquement par le Conseil de sécurité. Cette expulsion est particulièrement scandaleuse compte tenu de la détérioration continue de la situation humanitaire dans le nord de l'Éthiopie, qui ne saurait être excusée ou passée sous silence.

Lors d'une séance tenue à huis clos vendredi dernier, le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, nous a informés que 5,2 millions de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire et que 400 000 personnes vivaient dans des conditions proches de la famine dans le Tigré. Quatre-vingt pour cent des femmes enceintes ou allaitantes souffrent de malnutrition aiguë. Fait peut-être plus inquiétant encore, les taux de malnutrition infantile sont comparables à ceux enregistrés au début de la famine qui a frappé la Somalie en 2011.

Soyons clairs sur ce que cela signifie. Des enfants éthiopiens sont affamés. Des personnes meurent parce qu'elles n'ont pas accès aux denrées alimentaires, à l'eau ou aux soins de santé de base. Cette situation ne résulte pas d'une catastrophe naturelle. Elle est provoquée par ceux qui continuent de choisir la voie de la guerre. Le blocus auquel continue d'être soumis le Tigré, y compris les efforts systématiques visant à empêcher les médicaments et les fournitures médicales d'atteindre la région, entraîne des pertes en vies humaines. Alors que le conflit gagne les régions voisines de l'Amhara et de l'Afar, la crise humanitaire se propage. Dans ces circonstances, nous avons besoin d'une action humanitaire pleinement opérationnelle, sans entrave et proportionnée, qui atteigne tous ceux qui ont besoin d'aide et de protection dans le nord de l'Éthiopie et dans le reste du pays.

La décision du Gouvernement éthiopien d'expulser des responsables de l'ONU compromet sa collaboration avec l'Organisation au moment où le pays en a le plus besoin. Comme l'a souligné lundi le Haut Représentant de l'Union européenne, cela risque d'affaiblir encore davantage les efforts déployés pour porter secours aux millions d'Éthiopiens dans le besoin, alors que les organisations humanitaires se heurtent déjà à de sérieux obstacles dans l'accomplissement de leur mandat.

Les allégations infondées et le fait que les travailleurs humanitaires soient systématiquement pris pour cible mettent en danger l'ensemble de l'action humanitaire dans le pays et sont inacceptables. Le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance permet de garantir que l'aide arrive dans les régions et aux moments où le besoin s'en fait le plus sentir. Comme d'autres membres du Conseil l'ont fait précédemment, j'appelle toutes les parties au conflit à dépolitiser l'aide humanitaire.

Le Secrétaire général nous a clairement indiqué, lors de notre dernière rencontre (voir S/PV.8843) et dans sa récente lettre au Conseil, que le conflit en Éthiopie

échappait à tout contrôle. Nous en avons été avertis il y a des mois de cela. L'Irlande, amie de longue date de l'Éthiopie, appelle l'attention sur cette situation et ses conséquences inéluctables pour le peuple éthiopien depuis que nous avons rejoint le Conseil. À l'issue de la dernière séance du Conseil avec le Secrétaire général, nous sommes convenus qu'il fallait donner une chance à la diplomatie discrète. Malgré ces efforts, nous continuons de recevoir des informations faisant état de propos incendiaires et déshumanisants. Comme le Secrétaire général l'a dit aujourd'hui, toute nouvelle escalade du conflit ne ferait que rendre la situation plus tragique encore.

Nous continuons de recevoir des informations faisant état de violences sexuelles et d'atrocités liées au conflit, du déni d'accès à l'aide humanitaire et d'attaques perpétrées contre le personnel humanitaire, qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Ceux qui commettent de telles violations doivent répondre de leurs actes. Avant que la tragédie ne s'aggrave encore et que davantage de jeunes ne perdent inutilement la vie dans cette guerre, toutes les parties doivent accepter qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise.

Qu'il me soit permis de rappeler les trois demandes clefs formulées par nombre d'entre nous ici au Conseil.

Premièrement, nous demandons à toutes les parties au conflit d'assurer immédiatement un accès humanitaire complet, sans entrave et sûr, comme l'exige le droit international humanitaire. Le blocus du Tigré doit cesser maintenant, et les services essentiels doivent être rétablis. Les denrées alimentaires, les médicaments et le carburant ne peuvent être limités à des quantités infimes par rapport aux besoins. En l'absence d'une action immédiate et renforcée, l'horreur des décès en masse causés par des décisions politiques va de nouveau s'abattre de manière tragique sur certaines régions de l'Éthiopie.

Deuxièmement, nous voulons tous que les parties au conflit cessent immédiatement les hostilités et se réunissent pour négocier un cessez-le-feu durable. Les forces érythréennes doivent également se retirer d'Éthiopie.

Troisièmement, nous avons besoin d'une solution politique à la crise du Tigré, ainsi que d'un dialogue national inclusif qui soit mené par les Éthiopiens et qui favorise l'unité de l'Éthiopie.

L'Union africaine a un rôle crucial à jouer en dialoguant avec toutes les parties, en appuyant les

efforts de médiation et en aidant l'Éthiopie à trouver une solution à la crise. L'Irlande attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées du Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, M. Obasanjo, à la prochaine occasion.

En conclusion, le Gouvernement éthiopien dispose d'une occasion historique, et même d'un nouveau mandat, pour inverser la tendance en faveur de la paix et ramener le pays sur la voie prometteuse d'il y a quelques années à peine. Le conflit dure depuis près d'un an maintenant. Il faut y mettre fin. Il est temps que les dirigeants éthiopiens apportent la paix, l'unité et la prospérité que l'ensemble du peuple éthiopien mérite. L'autre option, c'est un conflit catastrophique et prolongé qui prend de l'ampleur et menace de détruire l'ambition d'un avenir prospère et pacifique nourrie par l'Éthiopie. Nous ne pouvons tout simplement pas laisser passer cette chance.

**M. Lipand** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. Nous appuyons sans réserve les déclarations qu'il a faites aujourd'hui et jeudi dernier (SG/SM/20944), ainsi que la lettre qu'il a envoyée au Conseil de sécurité à ce sujet.

L'Estonie condamne fermement la décision du Gouvernement éthiopien d'expulser sept fonctionnaires des Nations Unies, dont des spécialistes de l'action humanitaire et des droits de l'homme. Ces membres du personnel étaient chargés de la tâche inestimable et difficile d'apporter une aide vitale à l'Éthiopie et d'aider le peuple éthiopien à faire face à la catastrophe humanitaire causée par l'homme qui sévit dans le pays. Il est essentiel que les opérations humanitaires des Nations Unies soient immédiatement autorisées à reprendre à plein régime en Éthiopie.

Les opérations humanitaires des Nations Unies sont guidées par les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, et elles ont toute notre confiance. Toute accusation de violation de ces principes portée contre des employés de l'ONU ou le personnel humanitaire doit être accompagnée de preuves. Il existe un processus pour gérer ces questions, et celui-ci n'a pas été suivi. L'expulsion des fonctionnaires des Nations Unies d'Éthiopie sape les efforts déployés pour remédier à la situation humanitaire désastreuse et compromet davantage l'action des travailleurs humanitaires dans le nord de l'Éthiopie, où ils sont déjà confrontés à la violence et au harcèlement.

Toutes les parties au conflit ont l'obligation de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité et sans entrave vers toutes les zones touchées par le conflit et d'assurer la protection des travailleurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire. Nous demandons instamment au Gouvernement éthiopien de prendre de nouvelles mesures pour garantir durablement l'accès des convois d'aide au Tigré, rétablir les services publics dans la région et permettre le passage de carburant, de nourriture et de fournitures médicales. Il est inacceptable que la région ne reçoive que 11 % de l'aide dont elle a besoin.

Dans le même temps, nous demandons aux forces du Tigré de mettre fin à leur offensive dans les régions voisines de l'Amhara et de l'Afar, et de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire aux centaines de milliers de personnes déplacées. Nous soulignons en outre l'importance de clore l'enquête conjointe sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, en particulier à l'endroit de défenseurs des droits de l'homme. Les signalements persistants de ce type de violations et d'atteintes au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme sont très préoccupants, et les responsables de ces violations doivent répondre de leurs actes.

Pour finir, je répète qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit au Tigré. Le nouveau Gouvernement éthiopien a reçu un mandat du peuple et a l'obligation de trouver rapidement une solution pacifique au conflit et de veiller à ce que la population éthiopienne ne meure pas de faim. J'exhorte les parties à cesser immédiatement les hostilités, à assurer la protection des civils et à réduire au minimum les conséquences humanitaires du conflit en cours. Il faudra par la suite engager un processus politique inclusif et crédible, avec pour objectif la réconciliation nationale. Dans ce contexte, nous réaffirmons également notre appui au rôle de l'Union africaine, et l'encourageons à poursuivre son action dans cette crise.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général pour sa présence aujourd'hui parmi nous et pour son intervention. Je tiens à saluer l'engagement du personnel des Nations Unies déployé en Éthiopie.

Face à l'urgence humanitaire, la France attend des autorités éthiopiennes une pleine coopération avec l'Organisation des Nations Unies et avec l'ensemble des partenaires internationaux. Elle condamne la

décision du Gouvernement éthiopien de déclarer sept fonctionnaires des Nations Unies personæ non gratæ. La France et l'Union européenne continueront de soutenir les populations civiles durement touchées par le conflit, comme le montrent leurs contributions financières à la réponse humanitaire dans le nord du pays, ainsi que le pont aérien mis en place par l'Union européenne, la France et l'Italie.

Ce soutien implique que le personnel des Nations Unies et l'ensemble des acteurs humanitaires puissent travailler en toute sécurité et dans le plein respect des principes et du droit humanitaires. La France appelle les autorités éthiopiennes à garantir un plein accès pour l'ensemble du personnel humanitaire et à respecter leurs propres engagements. Nous ne tolérerons ni intimidation ni violence contre le personnel humanitaire. La levée du blocus en place est un préalable à toute résolution du conflit en cours.

Ici comme ailleurs, seule une solution politique permettra de sortir de la crise. La France soutient pleinement les trois points rappelés aujourd'hui par le Secrétaire général. Un cessez-le-feu est indispensable pour répondre à l'urgence et créer les conditions d'un règlement. La France appelle de nouveau au retrait vérifiable et contrôlé des forces érythréennes du territoire éthiopien, en particulier du Tigré de l'ouest. En retour, nous appelons les forces tigréennes à donner des gages de sincérité et à réintégrer les frontières régionales du Tigré. Il est enfin important qu'un compromis soit trouvé avec les forces amharas sur le différend frontalier entre les deux régions, dans le cadre de la Constitution.

La réconciliation ne pourra s'effectuer sans lutter contre l'impunité. La France attend la publication, prévue le 1<sup>er</sup> novembre, du rapport de l'enquête conjointe conduite par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la Commission éthiopienne des droits de l'homme. Nous prenons note des engagements du Gouvernement éthiopien à identifier et à poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme.

Enfin, la France appuiera tous les efforts de dialogue qui visent à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de l'Éthiopie. Elle prend note de l'engagement du Premier Ministre d'organiser un dialogue national inclusif, et nous l'appelons à le lancer dès que possible. La France soutient également les efforts du Président Obasanjo, qui sera reçu demain à Paris. Nous encourageons l'ensemble des acteurs internationaux, à commencer par l'ONU, à apporter tout le soutien nécessaire au succès de son action.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Vendredi, nous avons été choqués par l'expulsion par l'Éthiopie de sept fonctionnaires des Nations Unies, et nous sommes aujourd'hui consternés par l'incapacité de l'Éthiopie à revenir sur cette décision indéfendable. La crise humanitaire causée par l'homme en Éthiopie s'aggrave au fil des jours, et la famine s'est très probablement déjà installée. Dans ce contexte, l'expulsion de fonctionnaires essentiels des Nations Unies, des responsables clefs de l'action humanitaire, est particulièrement inquiétante.

Il est inacceptable que l'Éthiopie choisisse d'entraver le travail important d'organismes essentiels des Nations Unies. L'ONU apporte une aide vitale aux personnes qui en ont désespérément besoin, de manière impartiale et dans toutes les régions d'Éthiopie. Elle n'est pas partie au conflit en Éthiopie. Au contraire, la Norvège croit fermement en l'impartialité et le professionnalisme de l'ONU et de son personnel. Notre appui à l'ONU est inébranlable, et nous demandons à nouveau à l'Éthiopie de revenir sur sa décision d'expulser les sept fonctionnaires.

Pour mettre fin à la situation humanitaire catastrophique qui règne au Tigré, les autorités fédérales éthiopiennes, le Front populaire de libération du Tigré et les autres acteurs armés doivent garantir un accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à la région. Ils doivent faire leur maximum pour faciliter le travail des organisations humanitaires et de leur personnel, et respecter scrupuleusement le droit international humanitaire en assurant la sécurité des travailleurs humanitaires.

Nous déplorons les commentaires dégradants qui visent les acteurs humanitaires. Ces discours haineux sont dangereux et mettent leur vie en danger. Une telle situation frappe le plus durement ceux qui sont déjà vulnérables, notamment les personnes souffrant de la famine, les déplacés et, le plus souvent, les femmes et les enfants. Le refus de l'accès humanitaire durant les conflits est l'une des six violations graves contre les enfants. Il doit y avoir une réponse à cela.

La Norvège condamne également dans les termes les plus forts les meurtres de civils dont il est fait état et le recours systématique et généralisé à la violence sexuelle et fondée sur le genre. Toutes les atrocités et violations présumées, quel que soit le camp impliqué, doivent être documentées et donner lieu à des enquêtes. L'application du principe de responsabilité aux actes de ce type est cruciale pour la prévention, la dissuasion et la justice pour les victimes et les survivants.

La Norvège soutient résolument la nomination de l'ancien Président Obasanjo en tant que Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, et nous demandons aux parties de collaborer activement avec lui. Au strict minimum, le Conseil de sécurité devrait être clair dans son appui aux initiatives du Haut Représentant et uni dans son soutien à l'ONU, à ses organismes humanitaires et à son personnel. Si nous n'y arrivons pas, nous aurons échoué.

Il nous faut, d'urgence et d'une seule voix, nous exprimer en faveur de cela, et aussi d'un cessez-le-feu immédiat, d'un dialogue politique, d'un accès humanitaire sans entrave aux populations dans le besoin et d'une annulation immédiate de l'expulsion des sept fonctionnaires de l'ONU.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Pour commencer, je rends hommage au personnel de l'ONU qui travaille inlassablement dans le monde entier pour acheminer l'aide humanitaire et évaluer les besoins pour y répondre, de façon neutre et impartiale. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ses activités vitales ne devraient pas être politisées et que les États Membres doivent n'épargner aucun effort pour appuyer et faciliter son travail.

C'est pourquoi le Royaume-Uni, comme nombre des partenaires de l'Éthiopie, a été profondément déçu que le Gouvernement éthiopien ait décidé d'expulser sept fonctionnaires de l'ONU. La préoccupation internationale est telle que plus de 40 pays se sont rapidement associés à la déclaration conjointe prononcée par le Royaume-Uni au Conseil des droits de l'homme, à Genève, le 4 octobre.

Comme nous l'entendons et le voyons, la situation humanitaire en Éthiopie est critique. Les fonctionnaires de l'ONU qui ont été expulsés s'occupaient des besoins de plus en plus criants des habitants du nord de l'Éthiopie. L'Envoyé spécial du Royaume-Uni pour la prévention de la famine et les affaires humanitaires s'est rendu au Tigré et dans l'Amhara la semaine dernière et a pu constater par lui-même les efforts déployés par les Nations Unies pour remédier à cette urgence. Le renvoi de fonctionnaires clefs de l'ONU aura un impact direct sur l'aptitude de la communauté internationale à fournir une aide humanitaire vitale.

Malheureusement, ce n'est pas le seul obstacle à l'acheminement de l'aide dans le nord de l'Éthiopie. Je

réitère notre appel urgent au Front populaire de libération du Tigré pour qu'il cesse sa campagne militaire et agisse dans l'intérêt supérieur des gens ordinaires au Tigré. De même, je réitère notre appel au Gouvernement fédéral pour qu'il collabore avec l'ONU et d'autres partenaires internationaux en vue de lever tous les obstacles à l'accès humanitaire.

Nous l'avons entendu auparavant, cela nécessite de prendre des mesures d'urgence pour rétablir les télécommunications et les services bancaires au Tigré, permettre les livraisons de nourriture et de carburant et accélérer la délivrance de visas au personnel humanitaire. Le temps presse. Des milliers de chargements de nourriture et de médicaments et des millions de litres de carburant doivent impérativement arriver au Tigré afin d'éviter un nombre catastrophique de morts avant la fin de l'année.

Enfin, nous savons qu'il n'y aura pas de solution militaire à ce conflit. Il est grand temps d'en finir avec les combats et, comme le Secrétaire général y a exhorté, il est temps de commencer à dialoguer. Nous avons accueilli avec satisfaction la décision prise au mois d'août par l'Union africaine de nommer l'ancien Président Obasanjo comme envoyé. Je réaffirme notre plein appui à M. Obasanjo, à l'Union africaine et à l'ONU dans leur action pour mettre un terme à ce conflit tragique et aider les personnes dans le besoin.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de nous avoir fait un exposé cet après-midi.

D'abord et avant tout, je tiens à exprimer notre solidarité et notre appui à l'ONU durant cette période éprouvante alors qu'elle s'emploie à sauver des vies. Nous avons demandé la tenue de la présente séance d'urgence aujourd'hui au vu des événements dont nous avons eu vent la semaine dernière. L'expulsion irresponsable par le Gouvernement éthiopien de sept fonctionnaires essentiels de l'ONU, dont la cheffe de l'UNICEF en Éthiopie, le chef de l'antenne locale du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et un haut responsable du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, est un affront au Conseil de sécurité, à l'ONU et à tous les États Membres, ainsi qu'aux principes humanitaires que nous avons en partage.

Rien ne peut justifier la décision du Gouvernement éthiopien – rien du tout. Le Gouvernement éthiopien n'a pas suivi la procédure appropriée pour appeler

l'attention sur ses préoccupations, comme le Secrétaire général nous l'a indiqué aujourd'hui. Qu'est-ce qui pourrait justifier l'expulsion du coordonnateur des Nations Unies chargé de veiller à ce que la nourriture et l'aide humanitaire parviennent à ceux qui en ont besoin ? Qu'est-ce qui pourrait justifier l'expulsion de la coordonnatrice en charge du bien-être des enfants en Éthiopie ? Rien. Comme le Secrétaire général l'a clairement dit, les membres du personnel de l'ONU ne peuvent pas être déclarés *persona non grata*.

L'ONU est impartiale. L'ONU est neutre. En Éthiopie, elle fournit une aide vitale, y compris de la nourriture, des médicaments, de l'eau et des moyens d'assainissement, aux personnes qui en ont désespérément besoin. Elle conduit d'importantes enquêtes relatives aux droits de l'homme, en liaison avec la Commission éthiopienne des droits de l'homme. Les fonctionnaires de l'ONU chassés d'Éthiopie doivent être autorisés à revenir immédiatement. Leur travail est urgent, et certains de ces fonctionnaires dévoués essaient d'enrayer une famine avant qu'il ne soit trop tard.

L'expulsion sans précédent de ces fonctionnaires de l'ONU s'inscrit dans une tendance à l'obstruction qui monte en flèche. En juillet, le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations, venu du Siège, a été arrêté alors qu'il essayait de mener une mission d'évaluation au Tigré. Trois organisations non gouvernementales ont été suspendues peu de temps après. Ces agissements calculés ont pour but d'intimider et de réduire au silence. Néanmoins, au lieu d'avoir cet effet, ils poussent des personnes affamées au bord du gouffre. Les conditions qui prévalent aujourd'hui en Éthiopie sont comparables à celles qui avaient cours en Somalie en 2011, soit au début de la famine. Nous nous rappelons l'horreur de cette famine. Plus de 250 000 personnes sont mortes malgré les avertissements. Cela n'aurait pas dû se produire. On ne devrait jamais mourir de faim, et la famine en Éthiopie n'est pas inéluctable.

Le Gouvernement éthiopien peut choisir de revenir sur l'expulsion des fonctionnaires de l'ONU, et toutes les parties au conflit peuvent faciliter immédiatement l'accès total et sans entrave de l'aide humanitaire.

Si ces appels à l'accès humanitaire continuent de ne pas être entendus, alors le Conseil de sécurité doit agir. Nous pouvons faire en sorte que l'ONU puisse agir en toute impartialité. Nous devons immédiatement envisager tous les outils dont nous disposons, notamment une résolution du Conseil de sécurité, pour faciliter

cette action – sauver des vies et promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nos préoccupations concernant la situation en Éthiopie vont au-delà de cette crise humanitaire immédiate. Il y a trois ans, nous parlions de l'Éthiopie comme étant l'un des pays à la croissance la plus rapide d'Afrique, un pays plein de promesses et à l'aube d'une transformation économique et politique majeure. Il y a moins d'un an, la situation actuelle était censée se résumer à une action de maintien de l'ordre d'une durée de deux semaines. Aujourd'hui, nous entendons d'innombrables récits choquants de viols utilisés comme arme de guerre, de violences commises contre des civils, de famine imminente, de fonctionnaires des Nations Unies expulsés, et d'Éthiopiens tuant des Éthiopiens par milliers chaque jour.

Le conflit s'étend aux régions de l'Amhara et de l'Afar, créant encore plus d'instabilité et de besoins humanitaires. Comme l'a dit le Secrétaire général dans la lettre qu'il nous a adressée cette semaine, ce conflit commence à échapper à tout contrôle. Voici la voie que choisissent les dirigeants éthiopiens : rejoindre le club des pays les plus isolés de la communauté internationale et à décevoir son propre peuple.

Les États-Unis ont maintes fois demandé au Gouvernement éthiopien et au Front populaire de libération du Tigré – ainsi qu'aux milices régionales associées – de mettre fin aux combats dès maintenant, de permettre l'accès de l'aide humanitaire et de progresser vers l'adoption d'un cessez-le-feu négocié immédiatement et sans conditions préalables. Le Conseil doit aussi soutenir pleinement ces efforts.

Il y a encore de l'espoir. Il n'est pas trop tard pour briser cette spirale. Les États-Unis sont convaincus qu'il doit y avoir une solution politique à ce conflit. Nous investissons massivement dans les efforts diplomatiques, en partenariat avec l'Union africaine et les pays de la région, pour régler cette crise et mettre fin au carnage. Nous pensons aussi qu'il n'y aura pas de paix durable en Éthiopie – et que le projet plus large de renouveau démocratique et économique du pays ne sera pas réalisé – tant que ne sera pas engagé un dialogue plus large sur l'avenir de l'État, incluant tous les Éthiopiens.

Ainsi, la séance d'aujourd'hui représente un pas important vers la résolution de la crise immédiate et celle de plus large portée qui sévit en Éthiopie, mais elle ne peut pas être la dernière. Ne nous y trompons pas : sur ce point, la crédibilité du Conseil de sécurité est en jeu.

Nous devons prendre les mesures appropriées – nous devons prendre toutes les mesures appropriées – pour garantir la sécurité des civils, promouvoir l'obligation de rendre des comptes pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, et fournir une aide humanitaire aux Éthiopiens qui en ont cruellement besoin. Nous devons tous exhorter le Gouvernement éthiopien à annuler immédiatement cette expulsion.

Le temps presse. Des vies sont en jeu. Il est plus que jamais temps de redoubler d'efforts pour nous acquitter de notre devoir.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je m'exprime au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines sur cette crise majeure qui sévit en Afrique.

Je remercie le Secrétaire général pour son exposé, et je me félicite de la participation du Représentant permanent de l'Éthiopie.

Nous nous réunissons aujourd'hui en réponse à la décision du Gouvernement fédéral éthiopien de déclarer personæ non gratæ sept fonctionnaires des Nations Unies travaillant en Éthiopie. À la lumière des préoccupations que nous avons exprimées précédemment en demandant un accès maximal pour permettre à l'aide humanitaire d'atteindre les Éthiopiens dans le besoin, nous avons pris acte avec inquiétude de cette décision. Nous le disons en étant pleinement conscients des devoirs de tous les acteurs humanitaires et des obligations qui leur incombent dans l'exercice de leurs fonctions.

Néanmoins, les risques d'une famine à grande échelle, qui, dans une large mesure, est prévenue grâce à l'aide fournie par les organisations auxquelles appartiennent les personnes expulsées, sont la source de réelles inquiétudes. Même dans le cadre de leurs droits souverains, les gouvernements doivent respecter leurs obligations nationales et celles qui leur incombent au titre du droit international humanitaire. Les droits du peuple éthiopien à recevoir de l'aide dans cette situation d'urgence relèvent de la plus haute importance morale et juridique.

Nous demandons instamment au Gouvernement et à l'ONU de tout mettre en œuvre pour aplanir toute divergence et faire en sorte que l'aide parvienne aux Éthiopiens qui en ont désespérément besoin. Les préoccupations concernant les personnes expulsées doivent être minutieusement examinées en se fondant sur des éléments de preuve avérés et dans le cadre

d'un dialogue franc et sincère entre le Gouvernement éthiopien et l'ONU. Dans les circonstances actuelles, avoir une discussion publique sur ces questions ne serait pas constructif et ne soulagerait pas les souffrances des populations touchées par le conflit dans le nord de l'Éthiopie.

Les efforts de diplomatie discrète, menés au moyen d'un dialogue constructif entre l'ONU et l'Éthiopie, constituent la meilleure option pour régler cette situation. Dans l'intervalle, nous pensons que la priorité doit être accordée à la poursuite de l'acheminement sans entrave d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin dans le nord de l'Éthiopie. Nous nous félicitons des engagements renouvelés des deux parties à cet égard.

Un nouveau Gouvernement ayant été formé en Éthiopie, nous réaffirmons qu'un dialogue pacifique et la démocratie sont les meilleurs mécanismes pour régler des différends politiques graves. Aujourd'hui, nous ne pouvons que réaffirmer cette position, constatant, avec amertume en tant qu'Africains, la souffrance de nos frères et sœurs éthiopiens au Tigré et ailleurs dans le pays.

Par conséquent, à ce stade, la priorité absolue est de déclarer un cessez-le-feu immédiat pour permettre un accès sans entrave de l'aide humanitaire aux populations touchées et le rétablissement des services publics dans toutes les zones de conflit. Nous reconnaissons et saluons les efforts considérables fournis par le Gouvernement depuis le début du conflit pour acheminer l'aide humanitaire et améliorer l'accès humanitaire. Nous rappelons qu'il faut poursuivre les efforts consentis en vue de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, et nous engageons vivement les autorités éthiopiennes à s'acquitter de toutes les obligations qui leur incombent pour garantir l'accès de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines reconnaissent le rôle important que jouent les organismes humanitaires des Nations Unies et tous les acteurs humanitaires, qui doit être soutenu. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. De plus, elles doivent assurer le respect et la protection de l'ensemble du personnel humanitaire ainsi que du personnel des Nations Unies et du personnel associé, comme le rappellent les résolutions 1502 (2003) et 2175 (2014).

Dans le même temps, nous rappelons l'obligation qui incombe à tout le personnel humanitaire ainsi qu'au personnel des Nations Unies et au personnel associé de suivre et respecter les lois du pays dans lequel ils exercent leurs activités, notamment le principe de non-ingérence, conformément au droit international. Nous rappelons par ailleurs qu'il importe que les organisations humanitaires respectent les principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'humanité dans leurs activités humanitaires, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'État hôte, conformément à la Charte des Nations Unies.

La situation humanitaire dans le nord de l'Éthiopie s'inscrit dans le cadre d'une crise beaucoup plus vaste et complexe qui sévit actuellement, avec le risque de s'étendre à la région, ce qui est susceptible de menacer la paix et la sécurité en Éthiopie et au-delà. Au vu des hostilités qui s'étendent aux régions de l'Amhara et de l'Afar, il est clair qu'il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise et que prendre les armes ne fera que prolonger le conflit.

C'est pourquoi les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines appellent toutes les parties éthiopiennes à cesser les hostilités et à engager des discussions afin de parvenir à un cessez-le-feu global et permanent qui ouvrirait la voie à un dialogue inclusif conduit par les Éthiopiens et à la réconciliation nationale.

Par ailleurs, nous demandons instamment le départ de toutes les forces non éthiopiennes du Tigré et le retrait de toutes les milices des États fédéraux voisins. L'Union africaine a un rôle majeur à jouer pour accompagner les Éthiopiens dans leurs efforts de réconciliation afin qu'ils puissent protéger leur unité et leur intégrité territoriale et faire en sorte que l'Éthiopie redevienne un point d'ancrage de la paix et de la stabilité régionales.

À cet égard, nous appuyons la mobilisation active de S. E. le Président Obasanjo, Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, pour promouvoir, par le dialogue politique, la paix et la sécurité dans la région, en particulier en Éthiopie. Nous appelons toutes les parties prenantes et les partenaires internationaux à apporter tout le soutien possible au Haut Représentant et à donner au continent la marge de manœuvre nécessaire pour régler ses problèmes avec le concours de la communauté internationale.

Pour terminer, nous, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines, réaffirmons notre respect de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de l'Éthiopie, ainsi que notre attachement à ces principes. Nous sommes solidaires de notre pays frère en ce moment éprouvant qu'il traverse dans sa quête de paix et de stabilité. Nous espérons que le nouveau Gouvernement jettera effectivement les bases d'un nouveau départ, en particulier en faisant avancer le solide dialogue national sur la paix, la cohésion, le développement et l'unité dans la diversité.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé. Je salue la participation du Représentant permanent de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Taye Atske Selassie Amde, à la séance d'aujourd'hui.

À l'heure actuelle, les besoins humanitaires dans la région du Tigré continuent de croître. L'insécurité alimentaire et les déplacements restent de graves problèmes. Les travailleurs humanitaires des Nations Unies ont surmonté divers obstacles et ont livré des fournitures humanitaires indispensables à de nombreux Éthiopiens. La Chine se félicite de ces efforts.

L'ONU et les autres organismes humanitaires internationaux doivent respecter les directives relatives aux secours humanitaires, aider l'Éthiopie à accroître ses capacités d'intervention humanitaire, élargir la portée des opérations de secours et éviter une détérioration de la situation. Nous demandons à la communauté internationale de fournir constamment des ressources au Gouvernement éthiopien afin de combler le déficit humanitaire dès que possible et de faire en sorte que l'aide parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin.

Le conflit armé entraîne d'énormes difficultés pour les opérations humanitaires. Nous avons remarqué que le Gouvernement éthiopien s'acquitte sérieusement de la responsabilité principale de l'aide humanitaire et a pris l'initiative de lancer ses propres opérations de secours. Par ailleurs, le Gouvernement répond activement aux préoccupations des organismes humanitaires internationaux. Des efforts considérables sont déployés à cet égard. À la demande des organismes humanitaires, le Gouvernement éthiopien a simplifié les procédures administratives à de multiples occasions, réduit le nombre de points de contrôle, amélioré les transports terrestres et aériens et permis aux organismes humanitaires d'apporter du matériel de communication dans les zones de conflit. Ces mesures ont contribué à

élargir l'accès humanitaire et à garantir l'acheminement des fournitures de secours, et ces efforts doivent être reconnus.

La Chine regrette les désaccords affichés concernant les sept membres du personnel humanitaire des Nations Unies, et elle a pris acte des positions et préoccupations respectives exprimées par le Gouvernement éthiopien et l'ONU. Nous pensons qu'une solution ne peut être trouvée que par le dialogue et la concertation. La priorité consiste à présent à pratiquer une diplomatie discrète afin d'éviter une impasse. Nous encourageons les deux parties à entretenir des contacts, à échanger pleinement des informations, à œuvrer ensemble à la recherche d'une solution et à éviter de compromettre la confiance mutuelle et la coopération. La communauté internationale doit créer un climat propice à un règlement par le dialogue.

Un nouveau Gouvernement vient d'entrer en fonction en Éthiopie. La Chine souhaite la bienvenue au Gouvernement éthiopien et lui exprime son soutien dans les efforts qu'il continue de faire pour réaliser et préserver l'unité nationale, promouvoir le dialogue politique et œuvrer collectivement à un avenir meilleur pour le pays. La communauté internationale doit continuer de fournir une assistance à l'Éthiopie tout en respectant la souveraineté et l'autorité du pays.

La Chine est favorable à ce que l'on apporte des solutions africaines aux problèmes africains, et elle se félicite des bons offices exercés par l'ancien Président Obasanjo, en sa qualité de Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique. L'ONU et l'Union africaine doivent renforcer leur collaboration et jouer conjointement un rôle constructif pour promouvoir la paix et la réconciliation dans l'ensemble de l'Éthiopie.

Je tiens également à souligner que les sanctions unilatérales imposées à l'Éthiopie et à l'Érythrée par certains pays sont une violation du droit international et des normes fondamentales régissant les relations internationales, et ne feront que compromettre le règlement politique. C'est pourquoi ces sanctions doivent être levées dès que possible.

**M. Tirumurti** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé et de nous avoir fait part de son analyse de la situation humanitaire en Éthiopie. Je salue également la participation du Représentant permanent de l'Éthiopie, l'Ambassadeur Taye Atske Selassie Amde, à la présente séance.

La situation humanitaire dans le nord de l'Éthiopie pâtit de la poursuite du conflit, qui a débuté en novembre 2020. Malgré le cessez-le-feu unilatéral déclaré par le Gouvernement éthiopien pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers la population touchée, au cours des derniers mois, les affrontements se sont poursuivis et se sont étendus aux régions voisines du Tigré. La population éthiopienne, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, continue de souffrir du conflit en cours. Dans cette situation difficile, les efforts des organismes humanitaires, dirigés par l'ONU, ont permis de porter secours à la population. La partie septentrionale de l'Éthiopie continuera d'avoir besoin d'une aide humanitaire régulière dans les mois à venir.

À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de l'action menée par les travailleurs et les organismes humanitaires. Toutefois, l'expulsion malheureuse de hauts fonctionnaires des Nations Unies chargés de coordonner l'aide humanitaire est susceptible de nuire à la situation humanitaire. C'est pourquoi il importe de désamorcer la situation par la coopération et le dialogue.

Bien que nous ne connaissions pas les circonstances qui ont conduit aux récents événements, nous sommes d'avis que les principes fondateurs de l'aide humanitaire, c'est-à-dire l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, doivent toujours guider l'action humanitaire. L'aide humanitaire et les travailleurs humanitaires doivent également être attentifs à la situation sur le terrain et respecter ces principes, en particulier lorsque l'État hôte est confronté à une situation politico-militaire complexe au niveau interne.

Nous prenons acte des informations faisant état du détournement de l'aide humanitaire par des groupes armés et autres. Ces faits doivent faire l'objet d'une enquête et des mesures correctives doivent être prises. Il est impératif que les Nations Unies et leurs organismes continuent de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement éthiopien pour que l'aide parvienne aux personnes dans le besoin en temps voulu et de manière satisfaisante. Ils ne peuvent pas poursuivre des objectifs contradictoires. Nous espérons que l'ONU et le Gouvernement éthiopien s'efforceront tous deux, avec détermination, de régler rapidement tous les problèmes dans l'intérêt de la population touchée. Nous devons éviter toute politisation de la question.

L'Inde a toujours souligné l'importance de la confiance mutuelle, de la collaboration, du dialogue et de la réconciliation pour régler tous les problèmes

liés au conflit en cours dans le nord de l'Éthiopie. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la formation, le 4 octobre dernier, d'un nouveau Gouvernement en Éthiopie, dirigé par le Premier Ministre Abiy Ahmed, et de l'annonce faite par ce dernier du lancement d'un dialogue national inclusif. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue et à appuyer l'appel du Gouvernement éthiopien à ouvrir des canaux de communication afin d'instaurer la confiance entre elles. Nous nous félicitons également du soutien exprimé au Gouvernement éthiopien par les dirigeants africains qui ont assisté à la cérémonie de prestation de serment du Premier Ministre Abiy Ahmed, le 4 octobre. Nous devons commencer à œuvrer au rétablissement d'une vie normale pour les habitants des régions touchées. À cette fin, nous réitérons notre appel pour qu'une solution politique à l'amiable soit trouvée d'une manière qui serve les intérêts de l'ensemble du peuple éthiopien, conformément aux dispositions de la Constitution.

En conclusion, la stabilité politique et économique de l'Éthiopie est primordiale non seulement pour la Corne de l'Afrique, mais aussi pour l'ensemble du continent africain. La communauté internationale et l'Union africaine doivent soutenir tous les efforts visant à apporter une aide humanitaire et à régler rapidement le conflit. L'Inde réaffirme son ferme attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Éthiopie.

**M<sup>me</sup> Tra Phuong Nguyen** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé édifiant. Je me félicite de la participation du Représentant permanent de l'Éthiopie à la séance d'aujourd'hui.

Nous sommes tous préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Tigré, en particulier par ses conséquences et ses effets néfastes sur la vie quotidienne de millions de personnes. Étant donné que la réponse aux besoins humanitaires en Éthiopie est la tâche la plus urgente qui requiert le soutien de la communauté internationale, nous soulignons le rôle essentiel joué à cet égard par les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et d'autres partenaires internationaux.

Nous regrettons par conséquent la récente décision prise par le Gouvernement éthiopien de déclarer personæ non gratæ sept fonctionnaires des Nations Unies. Nous craignons que cette décision ne nuise aux opérations humanitaires dans le pays. Dans ce contexte,

nous appelons au dialogue, à l'instauration d'un climat de confiance et à la coopération entre le Gouvernement éthiopien, l'ONU et les autres parties afin de surmonter ces différends et de permettre ainsi la fourniture de l'aide humanitaire.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les activités pratiques menées au cours des derniers mois par l'ONU, ainsi que par les organisations humanitaires et les partenaires internationaux et régionaux, en faveur de dizaines de milliers d'Éthiopiens, notamment la population du Tigré. Le Programme alimentaire mondial a récemment achevé la première distribution de vivres aux populations des régions de l'Afar et de l'Amhara.

Cependant, nous savons que l'accès humanitaire et la distribution de l'aide sont encore loin de satisfaire le besoin urgent d'aide dans de nombreuses régions du Tigré. Le conflit a entraîné d'autres problèmes systémiques susceptibles de détériorer davantage la situation. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, 5,2 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire, dont 400 000 vivent dans des conditions proches de la famine.

Face à de tels dangers, nous appelons toutes les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire pour éviter qu'une famine ne se produise. Il est essentiel de garantir l'acheminement sûr, efficace et économique de l'aide humanitaire et l'accès à cette aide dans la région du Tigré et les zones environnantes.

Nous partageons également les préoccupations de la communauté internationale, notamment celles exprimées par le Secrétaire général, concernant les niveaux alarmants de violence, les meurtres de civils, en particulier de femmes, d'enfants et de travailleurs humanitaires, ainsi que la destruction d'infrastructures indispensables à la survie de la population civile au Tigré. Ces actes de violence sont inacceptables et contraires au droit international humanitaire. Nous appelons à une cessation immédiate des hostilités, au respect des responsabilités prévues par le droit international humanitaire et à la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants.

Des raisons politiques, historiques et ethniques complexes sont à l'origine de la crise du Tigré. Dans ce contexte, les parties concernées doivent entamer un dialogue et œuvrer à la réconciliation, plutôt que d'attiser la haine, pour créer des conditions propices au lancement d'un dialogue politique mené par les Éthiopiens.

Il est grand temps de trouver un compromis qui favorise une solution globale, dans l'intérêt de la stabilité et du développement pérennes de l'Éthiopie, sur la base des principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Nous appelons les autorités éthiopiennes et toutes les autres parties concernées à accorder la plus haute priorité aux intérêts de leurs concitoyens. Dans ce processus, la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit appuyer tous les efforts déployés à cette fin, dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Éthiopie.

Le conflit et la situation au Tigré ont eu sur la région certaines incidences qui exigent que les parties concernées fassent preuve de retenue. À cet égard, nous soutenons la mobilisation constructive des pays voisins et des organisations régionales en faveur de la paix, de la sécurité, de la réconciliation nationale, de l'unité nationale et du développement en Éthiopie.

**M. Gómez Robledo Verduzco** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son exposé. Nous nous félicitons aussi de la présence parmi nous du Représentant permanent de l'Éthiopie.

Nous prenons note avec inquiétude des allégations du Gouvernement éthiopien qui ont conduit à l'expulsion de fonctionnaires des Nations Unies. Nous avons également entendu la position très claire et complète du Secrétaire général.

Avant d'examiner les arguments avancés par les deux parties, il faut d'abord noter que la décision du Gouvernement éthiopien a des conséquences directes sur l'action humanitaire sur le terrain. Dans un mois, cela fera un an qu'a commencé le conflit, qui a déjà fait des milliers de morts et des millions de déplacés, sans compter les plus de 5 millions de personnes qui ont besoin d'une aide alimentaire. L'action des organismes, fonds et programmes des Nations Unies peut sauver la vie de milliers de personnes.

Outre les obstacles au travail humanitaire, nous sommes préoccupés par les conséquences que l'expulsion de l'un des membres du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme peut avoir sur l'enquête menée conjointement avec la Commission éthiopienne des droits de l'homme, notamment sur la date de remise du rapport final fixée au 1<sup>er</sup> novembre.

Le Mexique reste fermement attaché à l'ONU et est convaincu que ses opérations humanitaires sont guidées en permanence par les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, adoptée en 1991, qui reste le cadre définissant les conditions dans lesquelles l'aide humanitaire peut être fournie.

Toutefois, lorsqu'un État ou une partie à un conflit consent à la fourniture de l'aide humanitaire, c'est-à-dire l'accepte, cette dernière ne peut faire l'objet de décisions discrétionnaires. Sur la base de ce consentement, les parties concernées doivent permettre et faciliter un accès sans restriction à l'aide humanitaire. Il ne faut pas perdre de vue que la protection de la population civile est en jeu.

Dans son célèbre arrêt du 27 juin 1986 sur l'affaire du Nicaragua, la Cour internationale de Justice a établi que la fourniture stricte de l'aide humanitaire dans un autre pays ne pouvait être considérée comme une intervention indue ou, de quelque manière que ce soit, contraire au droit international, pour autant qu'elle respecte les principes de la Croix-Rouge, notamment la fourniture de l'aide sans discrimination aucune.

Il convient de rappeler que, dans l'exercice de ces fonctions humanitaires, les organismes des Nations Unies et leurs fonctionnaires bénéficient d'immunités en vertu de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à laquelle l'Éthiopie est partie, précisément pour pouvoir mener à bien leur mission sans interruption et au profit des personnes les plus démunies.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que, conformément à la Convention que je viens de citer, toute accusation portée contre l'Organisation ou son personnel doit être étayée par des faits concrets et faire l'objet de consultations avec l'Organisation, ainsi que d'une enquête respectueuse de la procédure régulière, dont la présomption d'innocence, qui est un principe général du droit.

L'accès humanitaire au Tigré est une nécessité pour des millions de personnes, et l'acheminement de l'aide humanitaire ne doit pas être politisé. Nous appelons donc toutes les parties en Éthiopie à garantir la circulation sans entrave des denrées alimentaires, des médicaments, du carburant et d'autres biens nécessaires à la protection de la population civile et à la satisfaction de ses besoins essentiels.

Nous soutenons l'appel à un cessez-le-feu humanitaire et au retrait des acteurs du Tigré et des régions voisines afin de garantir que l'aide humanitaire parvienne à tous ceux qui se trouvent dans des conditions désespérées. Il est temps de mettre fin à la souffrance de millions de personnes.

Nous appuyons également les efforts régionaux visant à trouver une solution au conflit et, à cet égard, tout progrès en matière de médiation, que ce soit grâce au Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique nouvellement nommé ou à tout autre acteur, est particulièrement bienvenu.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général Guterres de nous avoir informés de l'évolution de la situation en Éthiopie. Nous souhaitons également la bienvenue à cette séance à l'Ambassadeur Taye Atskeselassie Amde, Représentant permanent de l'Éthiopie.

Je voudrais tout d'abord féliciter tous les Éthiopiens pour la formation de leur nouveau gouvernement le 4 octobre. L'aboutissement du processus électoral a démontré que les forces politiques éthiopiennes étaient prêtes à lancer un dialogue interne pour résoudre les problèmes auxquels toute la population du pays est confrontée, favoriser le développement du pays, et instaurer la paix et la prospérité. La Fédération de Russie continuera de soutenir l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de ce pays ami qu'est l'Éthiopie.

Nous continuons de suivre l'évolution de la situation militaire et politique dans le nord du pays. Nous pensons que le dossier du Tigré est une affaire interne à l'Éthiopie, et nous sommes convaincus que toutes les voies nationales de réconciliation n'ont pas été épuisées. Nous partons du principe qu'Addis-Abeba peut résoudre les problèmes existants par ses propres moyens, avec l'appui de la communauté internationale, et en premier lieu des pays de la région. À cet égard, nous soutenons les efforts déployés par le Haut Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, récemment nommé, M. Olusegun Obasanjo, pour trouver une solution. Nous savons qu'il s'est déjà mis au travail et qu'il a pris une première série de contacts dans la capitale éthiopienne. Nous attendons avec intérêt de voir les résultats concrets de son travail.

Par ailleurs, nous pensons que la surenchère délibérée dans le discours de la communauté internationale concernant la situation dans le nord

de l'Éthiopie et la politisation excessive du dossier humanitaire entravent les efforts de médiation des organisations panafricaines. Compte tenu de la profondeur du différend et de la complexité du contexte historique, on ne peut guère s'attendre à ce que ce processus soit rapide. C'est pourquoi seuls des efforts coordonnés et un travail diplomatique minutieux, y compris via des canaux bilatéraux, pourront donner des résultats. Nous sommes convaincus que les pressions impliquant le Conseil de sécurité, les menaces concernant l'adoption de résolutions, l'imposition de sanctions unilatérales illégales et la création d'une atmosphère toxique dans les médias sont contre-productives.

En ce qui concerne la situation humanitaire dans le nord de l'Éthiopie, nous partageons pleinement les préoccupations concernant les besoins humanitaires croissants de cette région. La région, qui était déjà en situation d'insécurité alimentaire avant la crise, se trouve aujourd'hui dans une situation très précaire. La poursuite des violences au Tigré et dans les régions voisines de l'Afar et de l'Amhara aggrave la situation générale et provoque de nouveaux mouvements de déplacés et de réfugiés.

Il y a des problèmes concrets qui nécessitent une réponse immédiate et qui, selon nous, doivent être traités de toute urgence. Nous faisons notamment référence à la situation des camions du Programme alimentaire mondial coincés au Tigré. Il est inacceptable de bloquer le passage de convois humanitaires de l'ONU, et a fortiori de les utiliser à d'autres fins.

Nous avons souligné à plusieurs reprises, tant au Conseil de sécurité que dans d'autres enceintes, qu'en se concentrant uniquement sur la situation humanitaire au Tigré, les médias ne font que politiser cette question et créer de nouvelles lignes de fracture au sein de la société éthiopienne. Nous ne pouvons pas minimiser les difficultés des populations de l'Afar et de l'Amhara, qui sont touchées par le conflit au même titre que celles du Tigré, et nous ne pouvons non plus passer sous silence les problèmes rencontrés dans d'autres régions éthiopiennes.

La Russie a toujours soutenu l'action humanitaire de l'ONU et rend hommage au personnel médical et aux travailleurs humanitaires qui sont déployés dans des conditions difficiles et souvent dangereuses, fournissant une aide humanitaire urgente aux personnes qui en ont besoin dans les régions les plus reculées du globe, y compris en Éthiopie. Nous versons chaque année des contributions financières pour soutenir l'action de

plusieurs programmes et fonds connexes. Nous avons l'intention de continuer à apporter cette assistance et de nous appuyer sur l'expérience et l'expertise des organismes humanitaires des Nations Unies.

Nous regrettons la décision prise par Addis-Abeba la semaine dernière d'expulser des employés de l'ONU du pays. Il est certain que cela ne contribuera pas à résoudre la grave crise humanitaire qui sévit en Éthiopie. Dans le même temps, nous appelons à ne pas dramatiser outre mesure la situation. Nous sommes certains que, grâce à un dialogue fondé sur le respect mutuel, Addis-Abeba et le Secrétariat de l'ONU pourront rétablir la confiance et résoudre leurs différends à l'amiable et dans l'intérêt de la population dans le besoin.

De nombreuses interrogations demeurent à cet égard, notamment en ce qui concerne les mesures qui ont été prises ou non pour empêcher que la situation ne dégénère. Il importe d'examiner attentivement ce qui s'est passé et de tirer les conclusions qui s'imposent afin que de tels incidents ne se reproduisent plus.

Pour cette situation comme pour d'autres à travers le monde, nous croyons résolument que l'aide humanitaire doit être fournie dans le plein respect de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, des principes directeurs de l'ONU relatifs à l'aide humanitaire, du droit international et de la législation nationale. Nous nous devons de répéter une fois de plus qu'il est impératif d'établir un dialogue de confiance et constructif et d'instaurer une coopération étroite avec les autorités éthiopiennes souveraines qui continuent de couvrir la plus grande partie des besoins humanitaires du Tigré et des régions voisines.

En conclusion, nous réaffirmons la volonté de la Russie de continuer à encourager la normalisation de la situation en l'Éthiopie et dans toute la région de la Corne de l'Afrique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Kenya pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous transmets, Monsieur le Président, les meilleurs vœux de l'Éthiopie dans l'exercice de vos responsabilités. Je tiens également à remercier le Secrétaire général.

Je ne veux pas cacher ma surprise quant à l'organisation de cette séance du Conseil de sécurité. Il est pour nous incompréhensible que cet organe discute

de la décision d'un État souverain exercée dans le cadre du droit international et du pouvoir souverain de cet État. Il y a déjà eu plusieurs cas où des gouvernements ont expulsé du personnel de l'ONU et d'autres envoyés diplomatiques pour différentes raisons, rendues ou non publiques. Le Conseil s'est-il jamais réuni pour remettre en cause une telle décision ? Pas à notre connaissance. Nous espérons vraiment que les membres du Conseil auraient la lucidité de laisser le Gouvernement éthiopien et l'ONU régler cette question.

Tout d'abord, je tiens à dire clairement que le Gouvernement éthiopien n'a pas la moindre obligation juridique de justifier ou d'expliquer sa décision.

Nous sommes contraints de faire référence aux normes de base qui s'appliquent à l'ONU et à ses opérations humanitaires. Dans sa résolution sur les principes directeurs de l'aide humanitaire, l'Assemblée générale stipule que

« [I]a souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées en conformité avec la Charte des Nations Unies » (*résolution 46/182 de l'Assemblée générale, annexe, par. 3*).

L'élément le plus fondamental de la souveraineté des États se rapporte à leur prérogative de déterminer qui entre sur leur territoire, qui y reste et qui en part. Quand nous demandons le soutien actif de l'ONU ou d'autres opérateurs humanitaires, nous ne renonçons pas à ce droit fondamental.

Par conséquent, le Gouvernement continuera d'exercer son droit légitime et sa responsabilité de surveiller et filtrer l'ensemble des opérateurs humanitaires en Éthiopie. Toute suggestion qu'il pourrait en être autrement est inacceptable. Quant à la légalité de la décision, en laissant les détails de côté, l'ONU elle-même peut être citée pour illustrer le fait que les décisions consistant à déclarer quelqu'un « *persona non grata* » s'appliquent aussi à son personnel.

Pour ce qui est des obligations du personnel de l'ONU, les règles sont sans équivoque. Le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies dispose ainsi que toutes les personnes employées par l'Organisation doivent posséder « les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité ». Dans le contexte des opérations humanitaires, l'intégrité suppose d'adhérer aux principes de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance. Elle implique également le respect des lois et des règles de police de l'État hôte.

En outre, les membres du personnel doivent respecter le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, qui prévoit notamment ce qui suit.

Premièrement, le fonctionnaire des Nations Unies ne doit solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune source extérieure à l'Organisation.

Deuxièmement, le fonctionnaire des Nations Unies ne doit pas utiliser sa situation officielle ou des informations dont il a eu connaissance du fait de ses fonctions officielles dans son intérêt personnel – financier ou autre – ou dans l'intérêt personnel de tiers quels qu'ils soient, y compris les membres de sa famille, ses amis ou protégés.

Troisièmement, le fonctionnaire ne doit communiquer à qui que ce soit, gouvernement, entité, personne ou toute autre source, aucun renseignement dont il a eu connaissance du fait de sa qualité officielle.

Ces principes cardinaux, pour la sauvegarde desquels les membres du personnel de l'ONU prêtent serment et jurent sur leur conscience, signifient que, en présence de vues contradictoires, d'intérêts concurrents, de pressions politiques et de toute forme de tentation, le fonctionnaire doit rester neutre ; en présence de tromperie, de coercition et d'intérêts particuliers, le fonctionnaire doit préserver son indépendance ; en présence de considérations pouvant apparaître comme une base raisonnable pour prendre une décision, le fonctionnaire doit être guidé par la seule humanité.

Les fonctionnaires des Nations Unies que l'Éthiopie a expulsés ont mis de côté leur serment, les règles du professionnalisme et les principes de l'aide humanitaire. Qu'il me soit permis de citer quelques exemples que nous avons choisis avec le plus grand soin et beaucoup de prudence parmi une multitude de transgressions.

Inutile de dire que les fautes de quelques individus ne remettent pas en cause le professionnalisme et la compétence de l'équipe des Nations Unies en Éthiopie ni de celles qui opèrent ailleurs. Elles témoignent plutôt du grave dilemme éthique qui s'est posé à l'opération humanitaire en Éthiopie au cours des 11 mois écoulés. Ces individus ont mis à exécution le complot fomenté par le Front populaire de libération du Tigré (FPLT) et ses membres, afin de dresser un tableau qui appelle une « intervention humanitaire » et sauve le groupe criminel. Pour utiliser leurs propres mots, ils cherchaient à créer une situation semblable au Darfour.

Soudain, du jour au lendemain, ils ont créé 1 million de victimes de la catastrophe sanitaire. Alors que le bureau de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) rapportait 2,8 millions de personnes ayant besoin d'une aide sanitaire d'urgence, le bureau principal du BCAH a été poussé à en signaler 3,8 millions, pour la seule raison que ce niveau d'inflation de la misère était nécessaire pour porter la crise au niveau 3.

Ils ont catégorisé la situation au Tigré au niveau 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, en se fondant sur des données recueillies dans une région peuplée de 6 millions de personnes par un seul fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et interprétées par deux membres du personnel de l'ONU de nationalité éthiopienne basés à Rome et ouvertement partisans du FPLT. Ils ont participé à la fabrication de fausses accusations présentées au Conseil de sécurité sous la forme d'un livre blanc.

Le livre blanc contenait des allégations infondées, dont le recours à la faim comme arme, et l'accent y était mis sur la nécessité d'appliquer la résolution 2417 (2018). L'ancien chef du BCAH a été amené à indiquer au Conseil que 152 Éthiopiens étaient morts à cause de la pénurie de nourriture, alors qu'un tel incident ne s'était jamais produit. Les fonctionnaires expulsés ont créé des données de toutes pièces et sont allés jusqu'à fournir de fausses informations au Conseil de sécurité. Il y a environ deux semaines, ils ont fait savoir que 12 personnes étaient mortes de faim dans un camp de déplacés, à cela près que l'organisation qui gère le camp – une organisation internationale elle-même – s'est manifestée pour déclarer que les allégations étaient tout simplement fallacieuses.

Ils ont imploré des organismes des Nations Unies de mener des enquêtes qui ne relevaient pas de leur mandat pour suivre les instructions du FPLT en créant des preuves correspondant aux fausses allégations propagées dans les médias et semble-t-il en étayant une affaire jugée par la Cour pénale internationale.

Ils n'ont même pas eu de pitié pour les victimes de la violence sexiste. Tout d'abord, en violation des protocoles de protection applicables aux résidences sécurisées accueillant les victimes de la violence sexiste, ils ont invité des hommes en armes du FPLT et des miliciens dans les résidences sécurisées. En outre, ils ont exposé les résidences sécurisées devant les médias internationaux et y ont invité journalistes et

interrogateurs pour intimider les victimes et obtenir des témoignages. Cela s'est produit dans une ville où près de 13 000 détenus et prisonniers ont été libérés dans la plus parfaite impunité et où des milliers de jeunes armés rôdent dans les rues et terrorisent les habitants.

Ces individus ont enregistré une réunion du personnel de l'ONU et en ont donné une copie au FPLT pour lui fournir des éléments qu'il pourrait utiliser pour appuyer ses fausses allégations. Ils ont ouvertement célébré et invité d'autres fonctionnaires des Nations Unies à acclamer la prétendue victoire du FPLT et le retrait de la Force de défense nationale du Tigré. Ils ont ouvertement milité pour le FPLT – groupe terroriste interdit – et fait des déclarations politiques afin de provoquer la violence et d'enflammer la conscience du public éthiopien. Ils ont aidé à détourner de la nourriture, des médicaments, du matériel de communication et d'autres fournitures essentielles au profit du FPLT.

Juste avant leur expulsion, ils facilitaient l'extradition d'Arabie saoudite de groupes ethniques de migrants éthiopiens et leur réinstallation dans des pays tiers en Afrique pour les entraîner et les préparer à rejoindre les combattants du FPLT.

De fait, une opération parallèle des Nations Unies a été créée, reléguant le bureau de pays des Nations Unies à l'arrière-plan. Outre le fait de servir les intérêts égoïstes des individus, nous avons la preuve que toute l'entreprise a été mise en place dans le but plus large et sophistiqué de compromettre l'État éthiopien tout en sauvant le FPLT. L'Éthiopie en conçoit une profonde indignation.

L'expulsion n'a pas été notre première réaction. À maintes reprises, nous avons fait part de notre préoccupation à des responsables des Nations Unies. Le 8 juillet, le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie ont écrit au Secrétariat une lettre dans laquelle ils expliquaient de façon très détaillée l'inconduite des fonctionnaires qui appelait des mesures correctives. Nous avons également convoqué certains de ces individus pour les avertir qu'ils devaient changer de comportement. Toutefois, les transgressions ont continué sans relâche.

Nous estimons que les organismes des Nations Unies et leur rôle honorable sont minés par ces quelques individus. Dès lors, nous demandons, d'abord et avant tout, que l'ONU déploie de nouveaux fonctionnaires qui connaissent et respecteront leur code de conduite professionnel. La grande majorité du personnel de

l'Organisation satisfait à ce critère et se garderait bien de tomber dans le mercenariat politique. Le Gouvernement éthiopien est prêt à aider au déploiement rapide des remplaçants.

Nous demandons surtout à l'ONU de réexaminer tous les rapports, déclarations et évaluations qui ont été produits concernant la situation en Éthiopie au cours de l'année écoulée. Les rapports et les données et informations qu'ils contiennent doivent être vérifiés. Cette vérification doit être effectuée pour que nous puissions rétablir durablement la confiance, et approfondir la coopération exemplaire qui existe entre le Gouvernement éthiopien et les Nations Unies.

Depuis de nombreuses années, l'ONU est un partenaire précieux de l'Éthiopie en matière de développement et d'aide humanitaire. Je tiens à rappeler que nous attachons une grande valeur au soutien de l'Organisation en cette période difficile. Nous pensons que la majorité des membres du personnel des Nations Unies avec lequel nous avons le privilège de travailler fait preuve de l'intégrité et de la décence requises.

Je tiens à rassurer le Conseil quant au fait que le nouveau Gouvernement éthiopien, établi selon la volonté populaire et mandaté par le peuple éthiopien pour apporter la paix et la prospérité, est prêt à collaborer avec la communauté internationale pour régler les difficultés actuelles et celles plus anciennes. Nous saluons et apprécions les initiatives des dirigeants de notre région et de l'Union africaine, ainsi que le soutien du Secrétaire général António Guterres, en faveur du maintien de la paix et de la stabilité en Éthiopie. Nous donnons l'assurance au Conseil que nous faciliterons les procédures liées aux demandes de visa.

Personne ne doit douter de la légendaire hospitalité éthiopienne. Ce que nous demandons, c'est le respect, la dignité, l'honnêteté et une discussion franche et sincère. Comme nous l'avons fait par le passé, nous serons toujours prêts à tendre la main à tous ceux qui nous traitent avec dignité et sur un pied d'égalité. Telle est l'histoire, la manière d'agir de l'Éthiopie depuis l'époque de la Société des Nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à nouveau la parole au Secrétaire général.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : S'il y a bien une chose qui m'a tenue à cœur pendant toute cette période, c'est de préserver une relation de travail particulièrement efficace avec le Gouvernement et le Premier Ministre éthiopiens – à tel point que j'ai

été l'objet de nombreuses critiques dans les médias internationaux m'accusant d'être partial à l'égard du Gouvernement éthiopien. C'est donc en toute simplicité que je voudrais demander au représentant de l'Éthiopie si le Gouvernement éthiopien a fourni un quelconque document écrit à une entité des Nations Unies concernant l'un des huit membres du personnel des Nations Unies qui ont été expulsés ? Je souhaiterais recevoir une copie de ce document car je n'en ai pas connaissance. Il me serait très utile afin de déterminer si des documents ont été fournis aux Nations Unies à mon insu. J'enquêterais alors sur ce qui s'est passé au sein de l'Organisation que je dirige.

C'est pourquoi je demande au représentant de l'Éthiopie de me fournir la copie de tout document écrit établi par le Gouvernement éthiopien concernant l'un des huit membres du personnel qui ont été expulsés par l'Éthiopie. À cet égard, je rappelle que j'ai dit deux fois au Premier Ministre que, s'il y avait des inquiétudes quant à un manque d'impartialité de la part du personnel des Nations Unies, il devait m'en informer afin que je puisse faire une enquête. J'ai posé la question au Premier Ministre à deux reprises. À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse.

Pour nous, la question est donc très simple. Nous pensons que l'Éthiopie n'a pas le droit d'expulser ces huit membres du personnel des Nations Unies. Nous pensons que l'Éthiopie viole le droit international en agissant de la sorte, et nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement éthiopien concernant toute situation

dans laquelle il estime qu'un membre du personnel des Nations Unies ne se comporte pas en toute impartialité et indépendance, conformément au droit humanitaire et aux principes humanitaires établis.

J'affirme au représentant de l'Éthiopie que nous voulons coopérer avec le Gouvernement éthiopien parce que notre unique préoccupation en Éthiopie, c'est le peuple éthiopien – les Tigréens, les Amharas, les Afars et les Somalis. Le peuple éthiopien souffre. Tout ce que nous voulons c'est aider à ce que cette souffrance s'arrête.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Éthiopie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Amde** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'entends très clairement le Secrétaire général. Je reconnais et salue pleinement le soutien qu'il apporte à mon peuple et à mon gouvernement. Nous savons qu'il est sincère. Il a abordé la question qui nous concerne avec franchise et honnêteté, et nous respectons beaucoup cela. S'agissant de ses demandes, je ne vais pas manquer de prendre contact à ce sujet avec les autorités compétentes, et bien évidemment cela se fera rapidement. Comme je l'ai clairement indiqué dans ma déclaration précédente, il s'agit d'une question qui doit être réglée entre l'Éthiopie et l'ONU. Tous les documents disponibles seront transmis au Cabinet du Secrétaire général.

*La séance est levée à 16 h 35.*